L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a informé Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, qu'elle a engagé, par précaution, une procédure de suspension de la commercialisation de l'Uvestérol D®. La Ministre rappelle que les enfants qui ont reçu ce médicament ne courent aucun risque. Elle renforce l'information des familles, en installant un numéro vert, et adresse des recommandations spécifiques aux professionnels de santé.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a engagé, par mesure de précaution, une procédure de suspension de la commercialisation de l'Uvestérol D®. Seul l'Uvestérol D® est concerné par cette procédure, pas les autres spécialités à base de vitamine D.

Dans l'attente de la décision définitive de l'ANSM, la Ministre appelle, par mesure de précaution, les parents à ne plus administrer d'Uvestérol D® à leurs enfants.

La Ministre tient à rassurer les parents dontÂÂ les enfants ont reçu ce médicament : ils ne courent aucun danger. En effet, c'est le mode d'administration spécifique du produit qui présente des risques (et pas la vitamine D).

Il existe des alternatives à l'Uvestérol D®. La vitamine D étant essentielle pour le développement des nourrissons, la Ministre appelle les familles à se rapprocher de leur professionnel de santé, qui leur proposera de la vitamine D sous une autre forme.

Les recommandations pour les professionnels de santé leur seront adressées dans la journée.

Pour assurer l'information de l'ensemble des familles, la Ministre active, dès aujourd'hui dans la matinée, un numéro vert d'information, joignable au **0800 636 636.**

Marisol TOURAINE a déclaré : «*Je souhaite rassurer les parents qui ont donné de la vitamine D, sous quelque forme que ce soit, à leurs enfants : ils ne courent aucun danger. Mais je leur demande, à titre de précaution, d'arrêter le traitement par Uvestérol D®. Je leur garantis une information transparente, objective et fiable. Et je mets tout en œuvre pour leur proposer, en lien avec les professionnels de santé, une solution alternative.*
»